

CHAPITRE 59 : Les sources du droit du travail imposées et négociés

Les sources internationales

- **Les traités internationaux** : conventions internationales signées entre les états
- **Les normes européennes** :
 - règlements communautaires : généraux et abstraits, ils s'appliquent directement dans le droit national
 - directives communautaires : fixent des objectifs à atteindre dans un délai fixé
- **La Cour de Justice Européenne** veille au bon respect de ces normes.

Les sources nationales

- Constitution
- Les lois
- Conventions collectives
- Contrats de travail